

Recensement militaire pour la journée d'appel de préparation à la défense

Les jeunes français, garçons et filles, doivent dès leur 16ème anniversaire venir en Mairie pour se faire recenser afin d'effectuer une journée de sensibilisation à la défense nationale entre 17 et 18 ans.

La Mairie remettra au jeune une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver car cette attestation sera réclamée pour s'inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Pièces à apporter pour ce recensement : carte nationale d'identité et livret de famille.